

Madame, Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, « l'Association du Comité de Groupe RAMSAY Générale de Santé » a pris la décision, en raison de l'évolution de la loi Evin, de proposer un régime frais de santé pour les anciens salariés du groupe, afin de minimiser les augmentations de tarifs liés d'une part à la perte de la part patronale, d'autre part au passage d'un contrat obligatoire à un contrat souscrit au choix de l'ancien salarié.

Après un appel d'offre auprès de plus d'une vingtaine d'organismes, nous avons sélectionné Harmonie Mutuelle pour votre nouvelle complémentaire santé.

Des tarifs plafonnés à 70 ans, quatre niveaux de garantie, un réseau national et leur aide à l'adhésion ont emporté notre choix !

Choisir une complémentaire santé collective vous permet d'avoir un tarif négocié et contrôlé au fil des années par les membres de l'association.

Vous trouverez dans ce kit d'adhésion :

### Les documents d'informations de votre régime

- Un guide d'adhérent présentant l'offre et les services Harmonie Mutuelle
- Un feuillet reprenant les cotisations de cette offre.



### Les documents à compléter pour votre adhésion

- Un bulletin d'adhésion, avec la liste des justificatifs demandés selon votre situation
- Un mandat SEPA (pour le prélèvement de vos cotisations)

Renvoyez l'ensemble de ces documents **sans affranchir votre enveloppe** à l'adresse suivante :

**HARMONIE MUTUELLE  
LIBRE REPONSE 15417  
76079 LE HAVRE CEDEX**

**Pour toute information complémentaire ou pour vous aider à remplir votre dossier, vous pouvez contacter  
Harmonie Mutuelle 0 980 980 880 (appel non surtaxé).**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Olivier Poher  
Président de l'Association du  
Comité de Groupe Ramsay Générale de Santé